



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



05675-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.165/19 RESUME
14 novembre 1973

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sur les stratégies et les politiques
de développement industriel dans les petits pays
Vienna, 26-30 novembre 1973

RESUME^{1/}

STRATEGIE ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'expérience de la Guyane, 1950-1972

par
A.D. Augustin*

Introduction

1. Les facteurs politiques ont influencé aussi bien le rythme que l'orientation du développement industriel en Guyane. Jusqu'à la fin du régime colonial, en 1957, et pendant la période d'autonomie interne, de 1957 à 1964, la Guyane produisait du sucre et de la bauxite pour l'exportation et importait la plupart des articles manufacturés; l'absence de mesures de protection et la politique de crédit des banques commerciales étrangères rendaient difficiles l'établissement et l'expansion d'industries locales. Depuis l'indépendance, en 1964, le gouvernement a favorisé la réalisation de certains projets industriels et a pris progressivement le contrôle des industries qui transforment les principales ressources naturelles du pays.

^{1/} Ce résumé a été rédigé par le Secrétariat de l'ONUDI à partir du document de M. Augustin. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI.

* M. Antony Donald Augustin est Chef du Service de planification du Secrétariat au développement, au Ministère guyanais du développement économique.

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

Conditions préalables à l'industrialisation

2. La population de la Guyane étant peu nombreuse (428 000 habitants en 1950 et 733 000 en 1970), le marché intérieur est étroit. La croissance démographique a été rapide (3,4 % par an au cours des années 50 et 2,3 % par an au cours des années 60) et le PIB par habitant s'est accru régulièrement de plus de 3,5 % par an, atteignant 310 dollars des Etats-Unis en 1970. La répartition du revenu a peu changé au cours des années 50 mais, depuis 1960, l'emploi progresse plus rapidement et les gains des groupes à revenu faible ou moyen ont augmenté. Le marché intérieur a donc pris davantage d'importance.
3. Le développement du réseau intérieur de transports (particulièrement rapide depuis 1965) a contribué à l'élargissement du marché intérieur mais, jusqu'ici, les industries sont restées concentrées dans la capitale, Georgetown, et sur la côte où elles sont assurées d'une alimentation convenable en eau et en électricité. Un domaine industriel de 25 acres (un peu plus de 10 hectares) a été aménagé à 3 milles de la capitale en 1966; 12 entreprises y sont déjà installées et les terrains restants sont réservés. Un deuxième domaine industriel de 1 acre (environ 0,4 hectare) a été aménagé en 1970 à 12 milles de la capitale.
4. A la suite d'une enquête sur la main-d'oeuvre effectuée par l'OIT en 1956, le gouvernement a créé de nouveaux établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle à Georgetown et dans d'autres villes. Des sociétés privées et les compagnies qui exploitent les mines de bauxite ont mis au point des programmes de formation. Il est donc devenu plus facile de trouver de la main-d'oeuvre qualifiée dans les années 60 et ce sont surtout les ingénieurs, les comptables et les cadres administratifs qui ont fait défaut.
5. Au cours des années 50, les banques commerciales étrangères étaient les seules sources possibles de financement pour l'industrie, mais elles finançaient surtout le commerce d'importation. Certaines grandes entreprises ont vendu des actions au public à la fin des années 50, mais le problème du financement des petites entreprises n'a été que partiellement résolu par la création de la Guyana Credit Corporation en 1954 et de la Guyana Development Corporation en 1964. Pour pallier cette lacune et financer les coopératives, le gouvernement a fondé en 1970 la Guyana National Cooperative Bank.

6. La plupart des grandes entreprises créées dans les années 50 et 60 appartenaient à des étrangers. Quelques entrepreneurs locaux ont accumulé suffisamment d'épargne pour lancer des entreprises industrielles, certaines sont devenues des entreprises de moyenne dimension. Les coopératives ont commencé à promouvoir de petites entreprises industrielles.

Réalisations industrielles

7. La production du secteur manufacturier s'est accrue de 2,2 % par an entre 1950 et 1960 et de 7,7 % par an entre 1960 et 1970. Le taux de croissance annuel a dépassé 10 % pendant cette dernière période, si l'on exclut l'industrie sucrière et les riseries dont la production s'est accrue respectivement de 3 et 6 % par an dans le même temps.

8. Les mines (celles de bauxite surtout) ont joué un rôle de première importance dans l'économie, leur part dans le PIB a été de 11 % en 1960 et de 18 % en 1970. La part de l'industrie sucrière dans le PIB a été de 4 % en 1960 et de 3 % en 1970. La part des autres industries manufacturières est passée de 5 % environ en 1960 à 7,5 % environ en 1970. Le Guyane a donc juste franchi le seuil qui sépare un pays "non industriel" d'un pays "en voie d'industrialisation"; d'après la définition de la BIRT, ce seuil est atteint lorsque la production du secteur manufacturier (y compris l'industrie sucrière) dépasse 20 % de la production totale de biens. La part de l'agriculture dans le PIB a diminué, passant de 26 % en 1960 à 20 % en 1970.

9. On trouvera en annexe la liste des 25 principales entreprises créées depuis 1950. La plupart des nouvelles industries produisent des biens de consommation (huiles comestibles, margarine, savon, cigarettes, produits pharmaceutiques, meubles, etc.). Les industries basées sur les ressources (que l'on peut classer approximativement de la façon suivante en fonction de leur importance : bauxite et alumine, industrie sucrière, usinage du riz, bois, panneaux de fibres dures, or et diamants) fournissent encore la majeure partie de la valeur ajoutée dans le secteur industriel. Il existe quelques entreprises produisant des biens intermédiaires

(ciment, peintures, clôtures, clous, électrodes, gaz industriels), mais l'industrie du travail des métaux n'est représentée jusqu'ici que par une fonderie, un petit chantier naval et une entreprise fabriquant des outils agricoles simples.

10. On estime que la proportion de la demande locale de produits manufacturés couverte par la production locale (et non par les importations) est passée de 10 % environ en 1950 à 20 % environ en 1970. Dix pour cent environ de la production manufacturière (non compris le sucre et la bauxite) sont exportés. Ces exportations d'articles manufacturés ont représenté 6,5 % de la valeur totale des recettes à l'exportation en 1970. Les industries manufacturières de la Guyane ont peu profité jusqu'ici de l'accès préférentiel de la Guyane au Marché commun des Caraïbes (environ 5 millions de personnes); il semble que les principales raisons de cet état de choses soient le manque d'intérêt de la part des dirigeants d'entreprises, l'expansion du marché intérieur, l'insuffisance de la capacité de production, l'élévation des coûts de production et enfin la difficulté à concurrencer les industries déjà anciennes de la Jamaïque et de la Trinité.

11. Le secteur manufacturier qui employait 26 300 personnes en 1960 en a employé 28 400 en 1972 (soit 15 % de la population active). Les grandes entreprises (plus de 100 employés) absorbent la moitié de la main-d'œuvre totale, le principal employeur étant l'industrie sucrière (32 % environ); sur les 50 % restants, 40 % travaillent dans les petites entreprises (entre 10 et 99 employés) et environ 10 % dans les industries artisanales.

12. En 1969, il existait 40 entreprises manufacturières employant plus de 100 personnes et 344 employant entre 10 et 99 personnes. Les entreprises du secteur privé fournissent plus de 90 % des emplois; la part des entreprises du secteur public dans l'emploi (environ 8 %) est en train d'augmenter, de même que celle des coopératives (environ 2 %).

Stratégie d'industrialisation

13. On s'est peu préoccupé au cours des années 50 de créer de nouvelles industries; l'accent était mis sur le développement de la production agricole, de l'infrastructure et des services sociaux et on considérait que les progrès réalisés dans ces secteurs faciliteraient l'industrialisation. Pour le plan 1960-1964, 25 idées de projets ont été sélectionnées par un Comité consultatif. Cinquante projets ont été inscrits au programme de développement pour la période 1966-1972; à la fin de 1971, 19 de ces projets avaient été exécutés. La planification a influencé l'industrialisation, mais les objectifs n'ont pas été totalement atteints.
14. La majeure partie des nouveaux investissements dans le secteur manufacturier au cours des années 50 et 60 ont été le fait d'investisseurs privés. Les investisseurs étrangers ont installé beaucoup de nouvelles usines; l'investissement initial était généralement beaucoup plus élevé dans ces usines que dans les entreprises manufacturières créées par des investisseurs locaux.
15. Les investisseurs étrangers ont choisi de préférence les industries extractives (bauxite et manganèse), l'industrie du bois et l'industrie sucrière. Le niveau des investissements étrangers a varié d'une année à l'autre, mais on estime que les investissements étrangers directs ont représenté a) 24 % du total de la formation nette de capital pendant la période 1954-1965, et b) 70 % du total des investissements privés (locaux et étrangers) au cours de la période 1966-1970.
16. Dans le programme de développement pour 1966-1972, le gouvernement indiquait qu'il participerait activement à la création des industries qu'il jugeait prioritaires. Le plan établi pour la période 1972-1976 manifeste une volonté d'intervention accrue de la part du gouvernement; il précise aussi bien l'emplacement que le statut juridique de chaque projet (entreprise publique, coopérative, entreprise privée ou entreprise mixte).
17. L'intervention de l'Etat dans les activités économiques s'est accrue rapidement ces dernières années, le gouvernement ayant décidé a) de s'assurer la propriété et le contrôle de tous les services publics et b) d'acquérir progressivement, grâce à une participation majoritaire, le contrôle des entreprises exploitant les ressources

naturelles de la Guyane. La plus grande mine de bauxite appartenant à des étrangers a été nationalisée en 1971 et le gouvernement a annoncé son intention de négocier avec l'autre société étrangère de bauxite. Une grande entreprise étrangère de transformation du bois a été nationalisée en 1972.

18. Le gouvernement a créé diverses entreprises publiques : grandes rizeries (Guyana Rice Corporation), une entreprise de pêche de crevettes (Guyana Marine Co.) et des usines produisant du jambon, du bacon et des conserves de fruits et de légumes (dirigées par la Guyana Marketing Corporation). En 1971, le développement de ces entreprises et de deux autres entreprises publiques (la Guyana Printers Co. Ltd. et la Guyana Electricity Corporation) a été placé sous le contrôle et la direction générale de la Guyana State Corporation (GUYSTAC).

19. Dans les années 50 et 60, la capacité de la plupart des entreprises manufacturières était conçue uniquement en fonction des besoins du marché intérieur. La croissance des recettes d'exportation, qui sont passées de 51 millions de dollars guyanais en 1950 à 125 millions en 1960 et 261 millions en 1970, a été due en grande partie à l'industrie sucrière et aux industries extractives. Un Conseil national des exportations et une Commission des exportations de bois ont été créés en 1973. Le gouvernement a récemment fourni une aide aux exportateurs de produits manufacturés en leur accordant des subventions pour participer à des missions commerciales et à des foires commerciales; il envisage en outre de décerner des récompenses aux entreprises ayant obtenu des succès à l'exportation; mais aucune incitation financière n'a été offerte pour les ventes à l'exportation, bien que rien ne s'y oppose dans les accords CARIFTA/CARICOM.

20. Quoique le gouvernement insiste depuis 1960 sur la nécessité d'industries à fort coefficient de main-d'oeuvre, les résultats ont été décevants. Le plan pour 1972-1976 prévoit des mesures spéciales d'encouragement à l'intention des entreprises qui utilisent beaucoup de main-d'oeuvre.

21. Le plan pour 1972-1976 accorde également une attention accrue à la décentralisation des industries nouvelles. Pour la première fois, il est spécifié que certaines grandes entreprises devront être implantées ailleurs que dans la capitale ou le long de la côte; un système sélectif d'incitations les encouragera à s'établir dans des régions moins développées.

22. L'expérience a montré que le gouvernement doit exercer une surveillance sur le prix d'achat des techniques étrangères, leur efficacité et leur adaptation aux besoins du pays. Deux organismes, le Conseil national de la science et de la recherche, nouvellement créé, et le Département de technologie de l'Université de la Guyane, sont chargés de développer les compétences et les moyens locaux nécessaires pour améliorer la conception des produits et adapter les techniques étrangères. La création d'un Bureau des normes industrielles est envisagée.

23. Le gouvernement a créé des écoles techniques et professionnelles pour répondre aux besoins de l'industrie. Les entreprises industrielles elles-mêmes ont assuré une formation en cours d'emploi dans leur propre intérêt. Entreprises publiques comme entreprises privées ont envoyé des membres de leur personnel à l'étranger pour y recevoir une formation technique et administrative; des cours de technologie et de gestion ont été organisés depuis peu à l'Université de la Guyane.

Politiques et mesures intéressant l'industrie

24. Les droits d'importation représentaient une des principales sources de recettes de l'Etat au cours des années 50, mais depuis le début des années 60, le gouvernement a pris davantage de mesures de protection afin de promouvoir le développement industriel, mais en raison de la préférence persistante des consommateurs locaux pour les produits fabriqués à l'étranger, il a eu recours plus fréquemment au contingentement des importations qu'à l'élévation des tarifs douaniers. L'efficacité des industries protégées et la qualité de leurs produits sont contrôlées régulièrement.

25. Depuis 1951, des concessions tarifaires sont accordées pour les importations d'équipement, de matières premières et de matériaux de construction. Cependant, comme le taux des droits d'importation varie entre 3 et 10 %, l'effet de stimulation a été faible.

26. Depuis 1951, les industries nouvelles dont la création a été approuvée par le gouvernement peuvent bénéficier d'une trêve fiscale de cinq ans ou d'un amortissement accéléré des installations et des machines ou des deux à la fois. Une loi adoptée en 1967 a donné au gouvernement le droit de prolonger jusqu'à 10 ans les trêves fiscales accordées initialement pour cinq ans lorsque la situation des entreprises le

justifie et d'offrir aux nouvelles entreprises une trêve fiscale dont la durée peut atteindre 10 ans. La durée des trêves fiscales accordées se situe généralement entre un et cinq ans, les trêves fiscales de 10 ans étant réservées aux industries qui apportent une contribution spéciale à l'économie nationale. L'effet de stimulation est important étant donné que le taux de l'impôt sur les bénéfices est de 45 % depuis de nombreuses années. Jusqu'ici, les stimulants fiscaux ont été moins généreux en Guyane que dans certains autres pays membres de la CARIFTA, mais un accord portant sur l'harmonisation des stimulants fiscaux entrera en vigueur en 1974.

27. Les investissements étrangers ont été encouragés et leur montant (voir paragraphe 15) a été substantiel. Il n'existe pas de loi relative à ces investissements. En général, les règlements de contrôle des changes n'ont pas été appliqués aux rapatriements de capitaux et de dividendes. Les dividendes sont maintenant assujettis à un impôt à la source de 25, 27 ou 35 % suivant le bénéficiaire; les accords passés avec le Royaume-Uni et le Canada pour éviter la double imposition sont venus à expiration à la fin des années 60.

Institutions et industrialisation

28. La façon dont le cadre institutionnel a été adapté et élargi pour correspondre à l'évolution de la stratégie et des politiques guyanaises de développement industriel a été décrite ci-dessus. Il sera donc question uniquement dans ce dernier chapitre du rôle général de ces institutions dans la formulation et l'application des politiques.

29. Au cours des années 50, le Ministère des finances, qui avait la responsabilité des mesures de protection tarifaire et des mesures encourageant les investissements, a suivi une politique de laisser-faire en matière de développement industriel. Dans les années 60, les efforts de l'Unité centrale de planification (placée depuis 1965 sous l'autorité du Ministère du développement économique) se sont intensifiés et la Guyana Development Corporation (créée en 1964) fut chargée de l'application des mesures encourageant les investissements.

30. Les diverses institutions créées au cours des années 50 et 60 pour favoriser l'industrialisation ont été décrites plus haut : institutions de financement industriel (paragraphe 5), de formation technique et professionnelle (paragraphe 4), de formation à la gestion (paragraphe 23), de promotion des exportations (paragraphe 19) et d'adaptation des techniques (paragraphe 22).

31. A sa création, en 1971, la Guyana State Corporation (GUYSTAC) a été chargée du contrôle général des entreprises du secteur public (décrites au paragraphe 18) et de la mise en oeuvre des mesures d'encouragement des investisseurs privés et étrangers, mesures qui sont maintenant approuvées par un Comité des mesures d'encouragement. La GUYSTAC est ainsi devenue l'organisme chargé d'appliquer le programme d'industrialisation du gouvernement, en coopération étroite avec le Ministère du développement économique, qui formule et supervise l'exécution du plan de développement de la Guyane.

ANNEXE A

Tableau I

Principales entreprises manufacturières créées entre 1950 et 1972

<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Année de création</u>	<u>Produit fabriqué</u>	<u>Capital investi initialement (en millions de dollars guyanais)</u>	<u>Valeur des ventes annuelles, 1970 (en millions de dollars guyanais)</u>	<u>Valeur ajoutée nette des investissements, 1970 (en millions de dollars guyanais)</u>
1. Bamba DIB Ltd.	n.d.*	Boissons non alcoolisées		5,0	2,0
	1957	Bière		6,5	
	n.d.	Stout		0,1	
	n.d.	Rhum		5,5	
2. National Milling Co.	1969	Farine de froment	2,9	9,2	6,7
3. Guyana Stockfeeds Ltd.	1961	Aliments pour le bétail	1,2	5,4	3,7
4. Guyanese Tobacco Co.	1960	Cigarettes	1,5	9,0	6,8
5. Bata Footwear Ltd.	1970	Chaussures en toile et en caoutchouc	0,7	0,6	0,7
6. Beckers (BM) Ltd.	1947	Produits pharmaceutiques	0,8	2,9	

* n.d. (donnée non disponible).

Tableau I (suite)

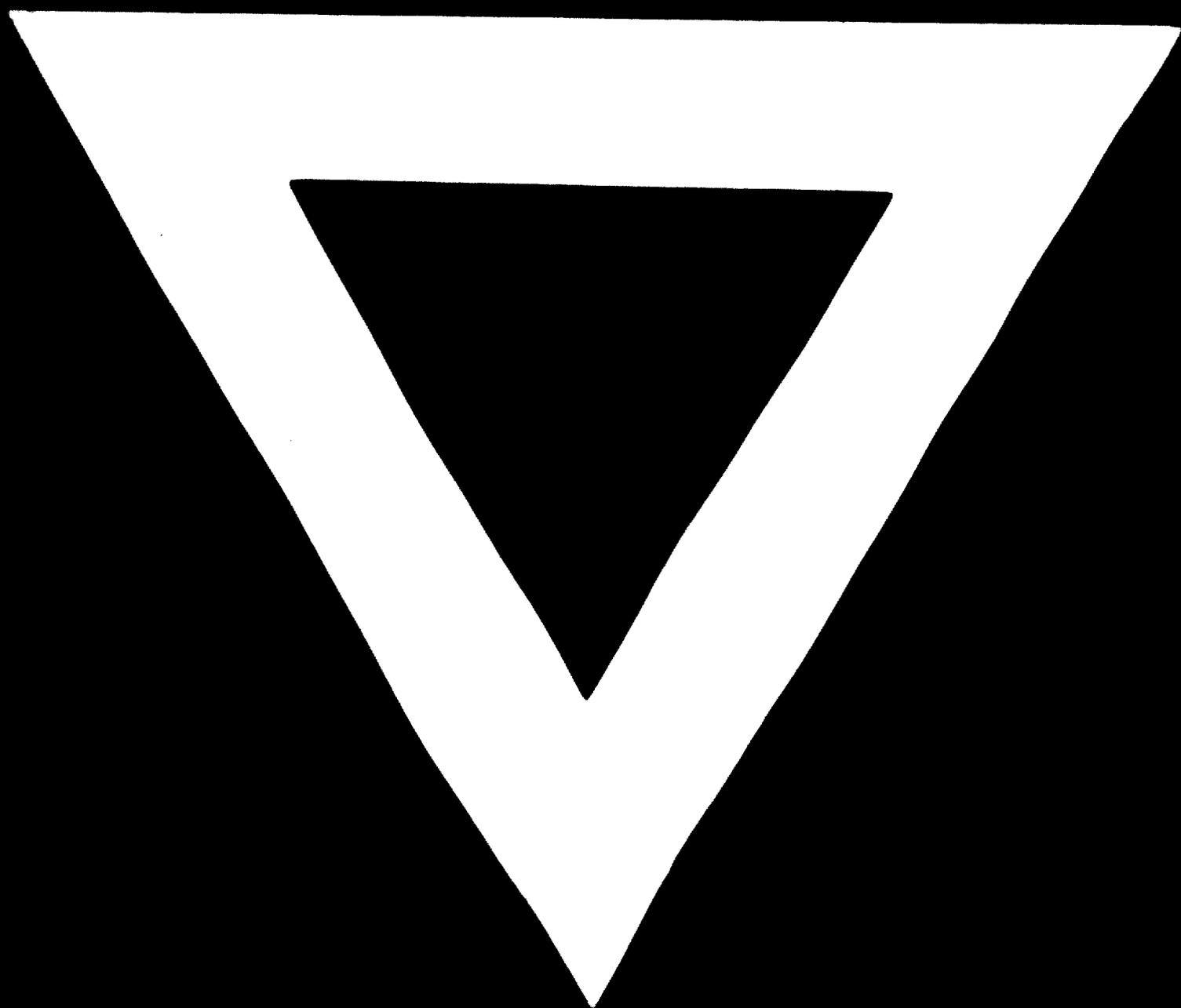
<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Année de création</u>	<u>Produit fabriqué</u>	<u>Capital investi initialement</u> (en millions de dollars guyanais)	<u>Valeur des ventes annuelles, 1970</u> (en millions de dollars guyanais)	<u>Valeur approximative des inputs importés, 1970</u> (en millions de dollars guyanais)
7. Diamond Liqueurs Ltd.	1966	Whisky mélangé Rhum Brandy mélangé Vodka mélangé Gin mélangé Liqueurs mélangées	0,8	0,4 2,3 0,3 0,3 0,3 0,05	1,1
8. Toolzie Perseid Ltd.	1954	Pierres concassées	0,7	1,3	0,1
9. Continental Biscuit Factory	1957	Biscuits	0,6	1,7	0,8
10. Berger Paints Ltd.	1964	Peintures, laques, et vernis	0,5	1,1	0,7
11. Guyana Match Co. Ltd.		Allumettes	0,5 (nouvel investissement en 1969)	0,5	0,2
12. Toolzie Perseid Ltd.	1954	Bois sciés	0,4	1,3	0,3
13. Guyana Canning and Packing Co. Ltd.	1965	Jus de fruits, confitures et marmelades	0,5	0,3	0,05

Tableau I (suite)

<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Année de création</u>	<u>Produit fabriqué</u>	<u>Capital investi initialement</u> (en millions de dollars guyanais)	<u>Valeur des ventes annuelles, 1970</u> (en millions de dollars guyanais)	<u>Valeur approxi- mative des inputs importés, 1970</u> (en millions de dollars guyanais)
14. Sterling Products Ltd.	1956	Margarine	0,2	1,1	1,1
		Saindoux		0,2	
		Chée		0,1	
	1957	Savon de lessive		0,3	
15. Confectionery Guyana Ltd.	1960	Confiserie	0,2	0,3	0,1
16. Continental Industries Ltd.	1968	Sacs en papier	0,2	0,5	0,4
		Poudre de curry		0,04	
17. Demerara Oxygen Co.	1948	Oxygène	0,2	0,3	0,1
	1961	Acétylène		0,03	
		CO ₂		0,1	
18. Modern Industries Ltd.	1964	Mobilier en bois et en métal	0,2	0,9	0,7
19. Lyson's Dye Knit Ltd.	1968	Teinture et finissage de tissus	0,2	1,3	1,3
20. Roca Manufac- turing Co. Ltd.	1965	Produits anti moustiques	0,1	0,6	0,3
21. Maharaja Oil Mill	1948	Huiles comestibles désodorisées, farine de coprah et pâtes de neutralisation (soap stocks)	0,1	1,0	0,2

Tableau I (suite)

<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Année de création</u>	<u>Produit fabriqué</u>	<u>Capital investi initial</u> (en millions de dollars guyanais)	<u>Valeur des ventes annuelles, 1970</u> (en millions de dollars guyanais)	<u>Valeur approximative des inputs importés, 1970</u> (en millions de dollars guyanais)
22. <u>Windsor Shirt Factory</u>	1968	Chemises	0,1	0,8 (en 1972)	0,5
23. <u>Friendship Industries Ltd.</u>	1964	Treillages pour clôtures Accumulateurs (batteries)	0,05	0,4	0,3
24. <u>Moby and Sons</u>	1970	Pointes	0,05	0,1	0,5
25. <u>Cyril's Ice Cream Cakes</u>	1962	Crèmes glacées	0,03	0,03	0,03



74 . 10 . 14